

Dossier de sécurité conformément à ChemV 2015 – SR 813.11

Date d'impression: 02.04.2019

Vers.: 02

date de revision / valide à

partir de: 02.04.2019

Section 1: Désignation de la substance respectivement de la préparation de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: Hydroliq Air

1.2. Pertinamment identifié utilisation de la substance ou de la préparation et l'utilisations de lesquels sont déconseillés

Désinfectant de surfaces (produit biocide) et traitement anti-algues. Germicide, virucide (virus d'influenza enveloppé – virus Corona) et levure. Voir aussi section 7.3– utilisations finales spécifique.

1.3. Détails de la productrice, qui mettre à disposition le dossier de sécurité

Hydroliq AG
Staldenhof 17
CH - 6014 Luzern
Tel.: +41 (0)41 259 90 00
<https://hydroliq.com>
E-Mail (person compétent): michael.ziefle@hydroliq.com

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence national: 145 (24h accessible, Tox Info Suisse, Zurich; pour des appels de la Suisse, Renseignements en allemand, français et italien).
+41 442 515 151 (Tox Info Suisse)
+49 (0)30 192 40 (Giftnotruf Berlin)

Section 2: Risques potentiels

2.1. Classification de la substance ou de la préparation

Aucune classification nécessaire.

2.2. Éléments d'étiquetage

Aucune étiquetage nécessaire.

2.3. Autres risques

Ne pas PBT/vPvB conformément à l'article 4 ChemV.

Le concentré peut causer d'irritation des yeux et des irritations légères de la peau sensible ou des blessures ouvertes. D'ingestion du solvant concentré peut causer des irritations de la gorge et de l'appareil digestif. La produit vaporisée (aérosol) peut dépendant de la concentration irriter l'oeil avec la conjonctive et les respiratoires supérieurs inclusivement du nez et de la gorge.

Section 3: Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Indications ne sont pas nécessaires.

3.2. Préparation

Contient des composants biocide.

Nom	Identificateur	Pondération -%	Classification conf. 1272/2008/ EG (100 %)
Chlore activ, produit par l'électrolyse de chlorure de sodium	EC Nr. 100-100-0, BAS-Nr. 1236	0,02 (= 200 mg/L ou 200 ppm)	Aucun (Chlore actif < 0,25 %)
avec des proportions de			
Chlore	CAS Nr. 7782-50-5, EC Nr. 231-959-5		Dgr, GHS03, GHS06, GHS09 Ox. Gas 1, H270 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 3, H331 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400
Acide hypochloreux	CAS Nr. 7790-92-3, EC Nr. 232-232-5		Aucun
Hypochloride de sodium	CAS Nr. 7681-52-9, EC Nr. 231-668-3		Dgr, GHS05, GHS09 EUH031 (Conc. ≥ 5 % Chlore actif) Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Chlorure de sodium	CAS Nr. 7647-14-5, EC Nr. 231-598-3	0,05 - 1,0	Wng, GHS07 Eye Irrit. 2, H319

Le libellé des indications de risque mentionnées vous trouvez dans la section 16.

Section 4: Mesures de premiers secours

4.1. Description les mesures de premiers secours

Après contact avec les yeux: En cas d'irritation des yeux, rincer immédiatement plusieurs minutes avec de l'eau ou avec un flacon de rinçage ou une douche oculaire.

Après contact avec la peau: En cas d'irritation de la peau, éliminer le concentré avec du savon et de l'eau chaude. Retirer les vêtements contaminés avec le concentré.

Après d'ingestion: Consulter un médecin. Après d'ingestion d'une petite quantité du concentré, il peut être envisagé de diluer avec boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

Après inhalation: Faire respirer de l'air frais. Si les troubles comme étourdissements ou nausée se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

D'irritation des yeux et de la peau après le contact avec les yeux / la peau possible (apparition aiguë et différé). Irritation locale, étourdissements et nausée après d'inhalation ou d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Traitement des symptômes: Aucun antidote connu. Aucun traitement particuliers nécessaire.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Agent extincteur

Dioxyde de carbon (CO₂), mousse résistant à l'alcool, produits chimiques secs, l'eau pulvérisée. Voter les mesures d'extinction sur l'environnement.

5.2. Dangers particuliers de la substance ou la préparation

Résistant au feu. En cas d'incendie c'est possible que des petites quantité des gaz dangereux peut générer: chlore, chlorure d'hydrogène gazeux, oxydes de chlore.

5.3. Conseils destinés aux pompiers

Conformément des recommandations générales en cas d'incendie avec l'apparition des vapeurs, aérosols, produits de combustion: porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Section 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante. N'inhaliez pas les aérosols / vapeurs. Conseil pour les secouristes: voir section 8.

6.2. Mesures environnementales

Ne laisse pas le concentré dans la canalisation, des eaux de surface ou la terre.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber des petites quantités du concentré s'écoule avec des chiffons jetables. Endiguer et absorber des quantités supérieures avec du matériau absorbant (par ex. sable, terre, terre diatomée,

vermiculite) et le transférer dans des récipients pour l'élimination conformément à la législation locale ou nationale (voir section 13). Post-traitement (voir section 7.1).

6.4. Référence sur autres sections

Voir section 7 pour des indications de sécurité concernant la manipulation des produits. Voir section 8 pour des indications d'équipement de protection. Voir section 13 pour des indications d'élimination.

Section 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour la manipulation sans danger

Précautions pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Des mesures habituelles de la protection incendie préventive. Substance inflammable.

Précautions d'emploi: Respecter les précautions habituelles avec la manipulation des produits chimiques. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Mettre à disposition un flacon de rinçage ou un flacon de douche oculaire à la place de travail si l'eau courant n'est pas disponible. Porter des gants en cas de la peau sensitive. Enlever et laver des vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. N'inhalez pas les aérosols et vapeurs. Ne pas manger, boire et fumer dans le périmètre de travail. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Mesures pour la protection de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement. Ne laisser pas arriver à la canalization.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Indications sur les conditions de stockage

Stocker les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, sec et bien aéré. Protéger contre la chaleur. Protéger de l'action de la lumière. Développement d'oxygène et de chlore possible.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le concentré dans son conditionnement d'origine bien fermé. Incassable conteneurs en plastique sont préférables contre des conteneurs en verre. Étiqueter le contenu correctement. Deposer des fragiles récipients dans des incassables récipients. A cause des risques de confusion ne pas deposer dans des récipients pour aliments.

Classement de stockage: inapplicable (aucune substance dangereuse)

7.3. Utilisations finales particulières

Désinfectants de l'air et des surfaces, du cuir, du bois, des tissus, des plastiques et des composites, ainsi que des installations et des meubles utilisant des procédés aérosols. Les domaines d'application comprennent les intérieurs de véhicules, les systèmes de climatisation ainsi que les murs et les sols

dans les espaces privés ainsi que dans les espaces publics et industriels et dans d'autres zones utilisées pour l'activité professionnelle.

Guides sectoriels: Aucune information disponible.

Section 8: Contrôles de l'exposition / Équipement de protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeur MAK de chlore, CAS-Nr. 7782-50-5: 0.5 ml/m³, 1.5 mg/m³ (SUVA)

Valeur limite d'exposition de chlore: 0.5 ml/m³, 1.5 mg/m³ (SUVA)

Le produit ne contient aucune substance supplémentaire avec une valeur limite d'exposition professionnelle.

DNEL (Employés) pour chlore, CAS-Nr. 7782-50-5:

DNEL aigu par inhalation (local et systémique): 1,5 mg/m³

DNEL à long terme inhalation (local et systémique): 0,75 mg/m³

DNEL à long terme dermique (systémique): 0,5 %

DNEL (Consommateur) pour chlore, CAS-Nr. 7782-50-5:

DNEL aigu par inhalation (local et systémique): 1,5 mg/m³

DNEL à long terme inhalation (local et systémique): 0,75 mg/m³

DNEL à long terme dermique (systémique): 0,5 %

DNEL à long terme oral (répétée): 0,25 mg/kg bw/day

PNEC pour chlore, CAS-Nr. 7782-50-5:

PNEC eaux, eau douce: 0,21 µg/L

PNEC eaux, libération périodique: 0,26 µg/L

PNEC station d'épuration (STP): 0,03 mg/L

PNEC empoisonnement secondaire: 11,1 mg/kg food

PNEC eaux, eau de mer: 0,042 mg/L

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1 Mesures de sécurité appropriées

Veiller à une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir une installation de lavage au travail, ou mettre à disposition des flaçons de rinçage ou des flaçons de douche oculaire et marquer les remarquables.

8.2.2 Mesures de protection individuelles – équipement de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène – voir section 7.1

Protection des yeux et du visage

En général pas nécessaire. Protection des yeux conformément à DIN EN 166 peut être portée.

Protection de la peau

En cas de la peau sensitive travailler avec des gants. Une protection préventive de la peau est recommandée.

Gants

Gants de protection conformément à DIN EN 374. Matériau approprié en cas de contact direct et prolongé: chlorure de polyvynyle (PVC), caoutchouc nitrile, caoutchouc chloroprène (CR), caoutchouc butyle, fluore

Élastomère (FKM). Temps de pénétration (durée maximale de porter): >480 min. Avant l'utilisation les gants doivent être contrôlés sur étanchéité. Le temps de pénétration peut varier selon l'exécution et les conditions d'application. Veuillez vous informer sur les indications du fabricant des gants de protection à cause de la perméabilité et les temps de pénétration.

Protection respiratoire

En cas d'utilisation réglementaire aucune protection respiratoire est nécessaire.

8.2.3 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne laisser pas arriver à la canalisation.

Section 9: Les propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence: liquide clair et transparent

Odeur: odeur de chlore faible

Seuil olfactif: à partir d'une concentration de 0.06 - 0,2 ppm chlore actif

Taux de pH: 7,3 - 7,4

Point de fusion/point de congélation: environ 0 °C

Point d'ébullition et intervalle d'ébullition: environ 100 °C

Point de combustion: inapplicable

Vitesse d'évaporation: n'est pas déterminé

Inflammabilité (fixe, gazeux): ne pas inflammable

Limite supérieure/inférieure inflammabilité ou explosion: aucun

Pression de vapeur: 23 hPa à 20 °C

Densité de vapeur: n'est pas déterminé

Densité relative: environ 1,02 g/cm³

Solubilité: totalement solubles dans l'eau

Coefficient de distribution: n-Octanol/l'eau: n'est pas déterminé

Température d'auto-allumage: aucun

Température de décomposition: aucun

Viscosité: n'est pas déterminé

Propriétés explosives: aucun

Propriétés anti-oxydante: légèrement oxydant

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Voir section "Possibilité de réactions dangereuses".

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées pendant l'utilisation et le stockage (voir section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

On ne connaît pas aucune réactions dangereuses du produit. Le composant chlore peut réagir fort avec des substances inflammables et des agents réducteurs, oxyde fort avec des substances organiques, en présence d'eau entraîne une corrosion rapide de certains métaux. À une température élevée (> 120 °C) chlore réagit spontanément avec fer (incendie chlore-fer). Chlore peut réagir avec aluminium, alcools et plusieurs liaisons chimique. Le composant hypochlorite de sodium est capable de produire des réactions exothermique avec des acides et des agents oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Chauffage, réchauffement, lumière solaire.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu. Les produits de décomposition possibles des substances chlore et hypochlorite de sodium sont chlorure d'hydrogène et des dioxydes de chlore.

Section 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigue: aucune donnée disponible.

Corrosion ou irritation de la peau: Le produit peut être un agent faiblement irritant. Expérience de la pratique.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Le produit peut être un agent faiblement irritant. Expérience de la pratique.

Sensibilisation respiratoire et cutanée: aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales: aucune donnée disponible.

Cancérogénicité: aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction: aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certain organes cibles – exposition unique: aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certain organes cibles – exposition répétée: aucune donnée disponible.

Risque d'aspiration: Irritation des voies respiratoires possible.

Données toxicologiques pour la substance chlore, CAS-Nr. 7782-50-5:

LD₅₀ aigue oral (rat): 1100 mg/kg body weight (les données de l'hypochlorite de sodium, Read-across)

LD₅₀ aigue dermique (lapin): > 20 g/kg body weight (les données de l'hypochlorite de sodium, Read-across)

LC₅₀ aigue par inhalation (0,5 h, rat, OECD 403): 1,462 mg/L

Irritation peau: irritant. Expérience de la pratique.

Irritation yeux: irritant – Risque de lésions oculaires graves. Expérience de la pratique.

Sensibilisation peau (cobaye, OECD 406): non sensibilisant.

Sensibilisation voies respiratoires: le test n'est pas scientifiquement nécessaire.

Toxicité chronique (90 d, rat, OECD 413): NOAEL inhalation 0,5 ppm. Aucun effet systématiquement d'observer, irritation des voies respiratoires.

Mutagénicité: (OECD 471): les données ne sont pas univoques.

La toxicité de la reproduction (oral, rat, OECD 415): Aucune indications sur des effets toxique pour la reproduction.

Cancérogénicité (inhalation, rat): Aucun indications des essais de longue durée sur un effet cancérogène.

Section 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Des données écotoxicologiques pour le produit n'existe pas.

Les données écotoxicologiques de la substance chlore, CAS-Nr. 7782-50-5:

Pêche LC₅₀ (96 h, truit arc-en-ciel): 0,06 mg/L (les données de l'hypochlorite de sodium, Read-across)

Daphnie EC₅₀ (48 h, Daphnia Magna): 0,141 mg/L (les données de l'hypochlorite de sodium, Read-across)

Algue EC₅₀ (48 h, Chlorella sp.): 0,023 mg/L (les données de l'hypochlorite de sodium, Read-across)

Bactéries EC₅₀ (3 h, boues activées): 3 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

La dégradabilité physico-chimique de la substance chlore n'est pas déterminée. Le composant l'hypochlorite de sodium peut être décomposer avec des procédures chimique ou photolytique.

Décomposition par hydrolyse: Durée de demi-vie aquatique < 1 jour.

Biodégradabilité

Les méthodes de détermination concernant la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux composés inorganique.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Aucun potentiel de bio-accumulation. Log Kow de chlore = 0.85, Log Kow de l'acide hypochloreux = -0.87, Log Kow de l'hypochlorite de sodium = -3,42 (KOWWIN v1.67 estimations)

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité élevé. Adsorption dans le sol n'est pas prévu.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les critères PBT-ou vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH s'appliquent pas pour des substances inorganiques.

12.6. Autres effets nocifs

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement. Le produit ne doit pas parvenir dans l'eau souterraine ou l'eau de surface. La substance inclus, chlore actif, peut abaisser l'efficacité des boues activées dans la station d'épuration d'une concentration de 5 mg/L.

Section 13: Indications concernant le traitement des déchets

13.1. Procédé pour traiter des déchets

Code du déchet conformément à l'appendice 1 de la liste de déchets de l'article 2 VeVA, SR 814.600: 06 13 01 (produit phytosanitaire inorganique, produit de préservation du bois et autres biocides)

Éliminer les récipients entièrement vides et nettoyés avec les déchets urbains. Détergent recommandé: l'eau, si nécessaire avec l'ajout de détergent. Les récipients partiellement vides doivent être rapportés au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux. Éliminer selon les dispositions officielles.

Section 14: Informations relatives au transport

Dispositions de ADR, RID, ADN, IMDG, ICAO: supprimé

14.1. Numéro ONU

Supprimé

14.2. Désignation ONU correctement

Supprimé

14.3. Classes de danger pour le transport

Supprimé

14.4. Groupe d'emballage

Supprimé

14.5. Risques environnementaux

Inapplicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Inapplicable

14.7. Transport de produits en vrac conformément à l'annexe II de l'accord MARPOL et au code IBC

Inapplicable

Section 15: Dispositions légales

15.1. Dispositions légales relatives à la sécurité, la santé et à la protection de l'environnement/ dispositions légales spécifiques du produit ou la préparation

Le numéro d'autorisation du produit biocide dans la Suisse conformément à l'ordonnance sur les produits biocides, SR 813.12, et ChemV, SR 813.11: CHZN5775.02.001

Autorisation en Suisse par la décision de portée générale Nr. 2 par la centrale de notifications des produits chimiques sur l'autorisation des produits bioacides en matière de maîtrise des situations exceptionnelles.

Numéro d'enregistrement: N-96243

Type de produit 2 et 5, utilisateurs professionnels et utilisateurs privés.

Le chlorure de sodium utilisé avec le nom REOSAL pastilles de sel régénérant, Code-Nr. 4470, du Schweizer Salinen AG est approuvé comme substance précurseur (Precursor) pour la production de chlore actif (CPID-Nr. 563641-79, numéro d'autorisation fédérale CHZN4762.K1).

Classe de dangerosité pour l'eau selon GSchV, SR 814.201: classe B

15.2. Évaluation de la sécurité de chimique

Une évaluation de la sécurité de chimique n'est pas établie.

Section 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3:

H270: Peut provoquer ou aggraver un incendie, comburant.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331: Toxique par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, effet à long terme.
EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Abréviations:

DNEL: Derived no-effect level
Dng: Danger
EC₅₀: Cocentration efficace, 50 pour cent
LC₅₀: Concentration létale, 50 pour cent
LD₅₀: Dose létale, 50 pour cent
MAK: Concentration maximale admissible
PBT: Persistente, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration estimée sans effet
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
SUVA: La caisse nationale d'assurance en cas d'accidents
vPvB: Très persistente et très bioaccumulable
Wng: Avertissement

Version actuelle Version 2 du dossier sécurité aura été mis au point dans toutes les sections.

Les sources des principales données

Pour la réalisation de ce dossier de sécurité on utilise des informations de la base de données de l'agence européenne des produits chimique sur les substances enregistrées et de la base de données GESTIS.